



**Commune
de
Janville sur Juine**

BUDGET PRIMITIF 2022

Note de présentation brève et synthétique
relative aux finances

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2022

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il voit être voté avant le 15 avril.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet de la commune. Elle sera communiquée aux membres du Conseil Municipal à l'occasion du vote du budget primitif et sera annexée à ce dernier.

Ce rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour l'année 2022, tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le détail des équilibres financiers reprend les dépenses et les recettes réelles et d'ordre, par section afin de garantir les équilibres budgétaires.

Il s'établit comme suit :

- **1 658 098 €** en section de fonctionnement
- **1 546 917 €** en section d'investissement

Soit un total de **3 205 015 €**

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune
- d'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et réduire dans la mesure du possible le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente **51,73 %** du budget total 2022.

1. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 658 098,00 €**

Dépenses de fonctionnement		BP 2022
011	Charges à caractère général	526 200,00 €
012	Charges de personnel	772 000,00 €
014	Atténuations de produits	114 117,00 €
65	Autres charges de gestion courante	138 179,00 €
66	Charges financières (intérêts)	4 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 600,00 €
022	Dépenses imprévues	97 502,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	0 €
Total		1 658 098,00 €

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

526 200 € en 2022

489 600 € en 2021

Soit 7,48 % d'augmentation par rapport à 2021

Les charges à caractère général (achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, fournitures administratives, fournitures de petit équipement, entretien de réparation bâtiments publics, entretien de matériel et terrain, contrats de maintenance, assurances, publications, frais de télécommunications, taxe foncière, etc.) représentent **31,73 %** des dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre est en hausse par rapport à l'année antérieure.

Elle intègre des dépenses nouvelles en raison des actions engagées par la municipalité et du contexte international.

Cela s'explique pour les raisons suivantes :

- augmentation du coût de l'électricité, du gaz et du carburant
- augmentation du coût du balayage de la voirie par le paiement d'une taxe supplémentaire sur le traitement des déchets
- augmentation de charges de copropriété en raison de prévisions de travaux envisagés par le syndic

- coût de la maintenance des bâtiments communaux en raison d'un contrôle de sécurité dans la cuisine de la salle communale
- provisions dans le cadre des plans de formation des élus
- intégration dans le chapitre fêtes et cérémonies des frais liés à la fête de la musique, au conseil municipal des enfants, à l'Agenda30, à la cérémonie pour l'accueil des nouveaux habitants et au jumelage

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES

772 000 € en 2022

787 400 € en 2021

Soit 1,96% de diminution par rapport à 2021

Les charges de personnel représentent **46,56 %** des dépenses de fonctionnement en 2022.

La baisse s'explique par le fait que la responsable du pôle technique et social est partie à la retraite au 1^{er} janvier 2022. Afin d'assurer son remplacement dans les meilleures conditions, un agent a été recruté en 2021 pendant 9 mois avant son départ pour permettre la transmission du savoir-faire de ce poste.

En termes de cotisations patronales les taux n'ont pas augmenté.

Le nombre postes pourvus au 1^{er} janvier 2022 est de 16.

CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS

114 117 € en 2022

73 000 € en 2021

Soit une augmentation de 56,32 %

Ce chapitre représente **6,88 %** des dépenses de fonctionnement.

Il est fortement en hausse en raison :

- de la prise en charge à 100% en 2022 (au lieu de 50% en 2021) du FPIC dû par la commune à la CCEJR, prévu à 55 084 €
- bien que l'attribution de compensation due par la commune à la CCEJR en raison des transferts de compétences soit stable par rapport à 2021 (41 167,69 €), il est envisagé que les communes membres prennent en partie en charge en 2022 les services mutualisés concernant la police intercommunale et l'urbanisme. En 2023 ces charges vont évoluer ce qui va fortement impacter les finances de la commune.

En effet, pour mémoire, la Loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Contrairement aux années précédentes, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) qui prenait jusqu'en 2019 à **sa charge 100 %** des contributions communales au FPIC, a décidé de réduire sa participation. En 2020 la commune avait pris en charge 15 % de ce FPIC, 50% en 2021, et 100% en 2022.

C'est donc une hausse importante pour la commune en 2022, qui va se poursuivre pour les années futures. A cela devraient probablement s'ajouter en 2023 de nouvelles charges sur l'éclairage public (candélabres), sur le linéaire du réseau d'eaux pluviales et sur le linéaire de la voirie.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

138 179 en 2022
135 802 € en 2021
Soit une hausse de 1,75 %

Ce chapitre représente **8,33 %** des dépenses de fonctionnement.

Il comprend principalement les indemnités des élus (le Maire et 5 les adjoints), la participation de la commune aux syndicats intercommunaux (syndicat de gendarmerie, PNR, adhésion au SIGIEF pour la fourniture de gaz, SIREDOM pour l'achat de composteurs), et les subventions aux associations, à la Caisse des Ecoles et au CCAS.

Ce chapitre est en légère hausse, qui s'explique par l'augmentation de la subvention au CCAS de 5 690 € par rapport à 2021.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

4 500 € en 2022
5 400 € en 2021
Soit une baisse de 16,67 %

Les charges financières représentent **0,27 %** des dépenses de fonctionnement en 2022.

Ce chapitre intègre :

- le paiement des charges liées à l'intérêt de la dette de la commune, le capital emprunté étant remboursé en section d'investissement. Cette baisse s'explique en raison de la diminution des intérêts d'un emprunt dont l'amortissement du capital est linéaire.
- l'aide à la musique versée aux familles par la commune

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

5 600 € en 2022
600 € en 2021
Soit une hausse de 833%

Ce chapitre concerne les provisions pour titres annulés et autres charges exceptionnelles.

A ce titre la commune doit prendre en charge en avril 2022 les frais d'obsèques d'un administré considéré comme indigent et doit se faire rembourser par sa banque (article 7718).

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES

97 502 € en 2022

74 544 € en 2021

Soit une hausse de 30,80 %

Les dépenses imprévues représentent **5,88 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Ce chapitre permet de faire face aux éventuels besoins non prévisibles de la collectivité en fonctionnement.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

0 € en 2022

477 208 € en 2021

Soit une baisse de 100%

L'équilibre en section d'investissement se réalise par le biais d'un virement de la section de fonctionnement afin de permettre d'alimenter l'autofinancement en investissement (travaux, matériel) et de limiter le recours à l'emprunt.

Cette baisse s'explique par un faible montant d'investissements voté au BP 2022 par rapport au BP 2021 (soit 96 222 € en 2022 au lieu de 537 889 € en 2021). Cependant les crédits complémentaires correspondant aux opérations d'agrandissement du parking de la mairie, de l'acquisition du local commercial et de la rénovation énergétique de la salle communale seront inscrits par décision modificative budgétaire lors de l'attribution des demandes de subvention en cours (DSIL, DETR, Région). Cela pourra impacter le chapitre 023.

2. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 658 098,00 €**.

Recettes de fonctionnement		BP 2022
013	Atténuation de charges	2 111,00 €
70	Produits des services	15 660,38 €
73	Impôts et taxes	951 052,00 €
74	Dotations, subventions et participations	213 943,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	12 978,00 €
002	Résultat reporté	432 333,62 €
Total		1 658 098,00 €

Les recettes de fonctionnement comprennent pour l'essentiel des recettes fiscales, des dotations de l'Etat, des produits de gestion courante et le résultat reporté.

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

2 111 € en 2022

6000 € en 2021

Soit une baisse de 64,82 %

Cette recette est composée du remboursement des indemnités journalières versées par la SOFCAP qui est l'assurance du personnel en cas d'arrêt des agents.

Ce chapitre est en diminution en 2022 car en 2021 il y a eu un arrêt congé maternité.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

15 660,00 € en 2022

14 608,40 € en 2021

Soit une augmentation de 7,2 %

Il s'agit entre autres des recettes concernant :

- les redevances d'occupation du domaine public par les concessionnaires (orange, SICAE, ERDF, GRDF)
- les produits des concessions dans les cimetières
- aux remboursements de la mise à disposition de personnel pour la cantine scolaire auprès de la CCEJR
- au remboursement de la mise à disposition du local garderie / cantine auprès de la CCEJR

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Taxes directes locales (Etat 1259 COM)

861 034 € en 2022 (produit attendu)

826 623 € en 2021 (produit attendu)

Soit une augmentation de 4,16 %, sachant que la revalorisation des bases imposables fixée par la Loi de Finances est de +3,4%.

Les taxes directes locales représentent **51,93 %** des recettes de fonctionnement.

Elles regroupent :

- les contributions directes foncières pour un montant de **718 043 €**. Il est rappelé que les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2022. Seule la base fiscale dont la variation est définie par l'Etat évolue.

Les taux 2021 seront maintenus en 2022 :

- La taxe foncière sur le bâti **32,37 %**
- La taxe foncière sur le non bâti **52,24 %**

Il convient de rappeler que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la commune a récupéré la taxe foncière sur le foncier bâti du Département avec un rebasage du taux de 16% à 32,37%.

- une compensation versée par l'Etat pour un montant de **121 737 €**, car la commune était estimée sous-compensée par la réforme de la suppression de la taxe d'habitation en 2021

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un montant de **21 254 €**. Le taux de la taxe d'habitation est figé par l'Etat à **13,75 %** depuis 2020.

FNGIR (Etat 1259 COM)

Le FNGIR (Fond National de Garantie Individuel des Ressources) : **59 918 €**, il permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression

Autres taxes et dotations

- la taxe sur les droits de mutation à hauteur de **30 000 €**

- la redevance des mines **100 €**

CHAPITRE 74 : DOTATIONS & PARTICIPATIONS

213 943 € en 2022

220 328 € en 2021

Soit une baisse de 2,90 %

Ce chapitre budgétaire représente **12,90 %** des recettes de fonctionnement. Elles sont en légère baisse cette année par rapport à l'année 2021. Ce chapitre a été calculé sur la base d'**estimations** car à ce stade les dotations de l'Etat ne sont pas notifiées à la commune.

Ces dotations se composent :

- des dotations de l'Etat (163 000 €) dont :

- Dotation forfaitaire (DGF) : **142 000 €**
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : **21 000 €**
- Dotation générale de décentralisation (DGD) : **0 €**

En ce qui concerne la DGF, il faut noter que son montant est en baisse constante depuis 2014, dans le cadre de la diminution du déficit public, entraînant une **perte** cumulée de 115 747 € entre 2014 et 2021. En 2021 la dotation forfaitaire était de 149 825 € et la dotation de solidarité rurale de 22 899 €.

- des dotations de la compensation de la taxe professionnelle : **30 425 €**

- de l'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle : **10 000 €**

Ce fonds diminue depuis 2012 et va disparaître dans les prochaines années. Cela impacte fortement les finances communales. Pour information, en 2011 la commune percevait 158 161 €.

- des compensations d'exonération sur la taxe foncière : **3 718 €**

- du FCTVA (744) : **6 000 €**

- des autres participations de l'Etat (remboursement de frais d'assemblée et dotation pour les assurances des élus) : **800 €**

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS

30 010 € en 2022

30 010 € en 2021

Ce chapitre regroupe le revenu des immeubles, des locations du cabinet médical, du cabinet d'architecture et d'une maison d'habitation à un particulier.

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

10 € en 2022

20 € en 2021

Soit une baisse de 50%

Cela correspond aux intérêts sur les parts sociales de la commune auprès de la SICAE.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

12 978 € en 2022

1 500 € en 2021

Soit une augmentation de 765,20 %

L'augmentation est liée au remboursement des frais d'obsèques d'un administré considéré comme indigent (par sa banque). La prise en charge des frais a été imputée au 6718. Elle est également due à un reliquat des droits de place des commerçants sur 2021 et du remboursement plus nombreux de sinistres.

Cela comprend la location des salles municipales, les droits de place des commerçants ambulants et les photocopies, ainsi que des remboursements de sinistres.

CHAPITRE 002 : RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT 2021

432 333,62 € en 2022

Conformément à la délibération d'affectation du résultat comptable 2021, il est inscrit au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté un montant de 432 333,62 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement représente **48,27 %** du budget total 2022.

1. Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 546 917 €** en 2022, dont **1 267 577 €** de restes à réaliser (RAR) en dépense, contre **1 454 740 €** en 2021.

Dépenses d'investissement		BP 2022 (dont RAR)
16	Emprunts & dettes assimilées (capital)	32 000,00 €
20-21	Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	238 501,00 €
020	Dépenses imprévues	8 839,00 €
RAR	Restes à réaliser	1 267 577,00 €
Total		1 546 917,00 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

32 000 € en 2022

30 500 € en 2021

Soit une augmentation 4,92 %

Ce chapitre représente **2,07 %** des dépenses d'investissement.

Il s'agit du remboursement en capital de la dette communale. Aucun emprunt nouveau en 2022 prévu à ce stade.

CHAPITRES 20 ET 21 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

238 501 € en 2022

537 889 € en 2021

Soit une diminution de 55,66 %

Ce chapitre représente **15,42 %** des dépenses de la section.

Il s'agit de l'ensemble des immobilisations sur l'année 2022 correspondant aux travaux et achats de matériels divers dont voici le détail :

- 2 packs d'éclairage luminaires Noël rue de Pocancy et crédits complémentaires en cas de besoin 2000,00 €
- Remplacement extincteurs et réparation blocs secours 3 200,00 €
- Tire fort, perforateur, taille-haie, sableuse, caméra d'inspection réseau 4 991,00 €
- Ridelles de camion 1 700,00 €
- Bancs, fils luminaire déco Noël, barnums, capteurs CO2 pour écoles, 2 panneaux lumineux 71 531,00 €
- Réparation toitures école, mairie, services techniques 11 500,00 €
- Chambre téléphonique rue de Bouray 1 300,00 €
- Complément de crédits pour agrandissement du parking de la mairie 100 000,00 €
- Complément de crédits pour achat et aménagement d'un local commercial 42 279,00 €

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES

8 839 € en 2022

7 820 € en 2021

Soit une hausse de **13,03%**

Ce chapitre représente **0,57 %** des dépenses de la section.

RESTES A REALISER :

DEPENSES				
articles		n° OP	OPERATIONS	montant conservé
2113	terrains aménagés autres que voirie	11	squares et aire de jeux	5 000,00 €
21312	bâtiments scolaires	84	école primaire	28 961,00 €
2151	réseaux de voirie	85	Réseaux	26 276,00 €
21578	autre matériel et outillage de voirie	86	meublier matériel outillage	946,00 €
2183	matériel de bureau et matériel informatique	86	meublier matériel outillage	5 065,00 €
2184	meublier	86	meublier matériel outillage	958,00 €
2188	autres immo corporelles	86	meublier matériel outillage	382,00 €
2111	terrains nus	88	terrains	23 782,00 €
21318	autres bâtiments publics	90	bâtiments communaux	233 676,00 €
2151	réseaux de voirie	92	voirie et espaces verts	14 237,00 €
2151	réseaux de voirie	101	sécurité incendie	23 046,00 €
21318	autres bâtiments publics	102	Eglise	3 220,00 €
2151	réseaux de voirie	110	Boulevard Charles Leclerc	845,00 €
2041513	gfp rattachement	124	rue de Bouray	47 800,00 €
2151	réseaux de voirie	128	Parking Mairie	105 776,00 €
2151	réseaux de voirie	130	rue des cagettes	18 694,00 €
21318	autres bâtiments publics	139	salle communale	397 326,00 €
21318	autres bâtiments publics	143	local commercial	300 000,00 €
2151	réseau de voirie	144	sécurité routière	26 487,00 €
2151	réseaux de voirie	148	place centre commercial	5 100,00 €

TOTAL	1 267 577,00 €
-------	----------------

Les restes à réaliser représentent **81,94 %** des dépenses d'investissement.

2. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 546 917,00 €**.

Elles incluent les restes à réaliser en recettes au titre de l'année 2021 à hauteur de **152 765,00 €** et le résultat d'exécution 2021 de **556 000,87 €**.

Recettes d'investissement		BP 2022
10	Dotations, fonds divers, réserves	26 060,13 €
1068	Excédent de fonctionnement	558 812,00 €
13	Subventions d'investissement	253 279,00 €
RAR	Restes à réaliser	152 765,00 €
001	Résultat d'exécution N-1 (2021)	556 000,87 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Total		1 546 917,00 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

26 060,13 € en 2022

142 872,18 € en 2021

Soit une baisse de 81,76 %

Ce chapitre concerne le FCTVA 15 660 € (90 238 € en 2021) et la taxe d'aménagement estimée à 10 400,13 € (12 127,32 € en 2021).

Cette baisse est due en majeure partie aux baisses du FCTVA.

CHAPITRE 1068 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

558 812,00 € en 2022

0 € en 2021 (pas d'affectation)

Ce chapitre concerne l'affectation du résultat.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

253 279 € en 2022

284 274 € en 2021

soit une diminution de 10,90 %

Cela concerne :

- Deux subventions attribuées par le Département :
 - 31 200 € au programme 86 pour les panneaux lumineux
 - 79 800 € au programme 139 pour les menuiseries de la salle communale
- Une subvention attribuée par la Région : 142 279 € au programme 143 pour l'acquisition et l'aménagement d'un local commercial

Les subventions représentent **16,37 %** des recettes d'investissement.

RESTES A REALISER :

RECETTES		n° OP	opération	montant
1321	Etat	86	mobilier matériel outillage	10 020,00 €
1322	région	139	salle communale	78 303,00 €
1328	autres	139	salle communale	1 727,00 €
1341	dotation équipement des territoires ruraux	139	salle communale	39 308,00 €
10222	fctva			23 407,00 €
		TOTAL		152 765,00 €

CHAPITRE 001 : RESULTAT D'EXECUTION N-1 (2021)

556 000,87 € en 2022

Il s'agit de la reprise de l'excédent du résultat de clôture d'exercice 2021.

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

0 € en 2022

477 208 € en 2021

Soit une baisse de 100%

L'équilibre en section d'investissement se réalise par le biais d'un virement de la section de fonctionnement afin de permettre d'alimenter l'autofinancement en investissement (travaux, matériel) et de limiter le recours à l'emprunt.